

## Justificatifs pour la création et le renouvellement d'un Titre de Séjour «étudiant»

### Documents à télécharger sur le site ANEF

- Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Visa étudiant VLS-TS + validation du visa (pour toute première demande) ou titre de séjour étudiant (en cas de renouvellement).
- Justificatif de domicile de moins de six mois :  
Dans le cas où l'étudiant est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
- Photographie d'identité récente - Numéro d'e-photo
- Justificatif d'inscription/pré-inscription/réinscription au sein d'un établissement d'Enseignement Supérieur Français.
- Rélévés de notes : l'ensemble des notes de l'année écoulée
- Dernier diplôme obtenu en France
- Attestation de réussite
- Justification de ses ressources : les ressources mensuelles doivent être au moins égales à 615 €.

Merci de télécharger les documents originaux et une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

- Justificatif de versement de la taxe sur le titre de séjour (75€) à acheter en ligne [ici](#)  
**(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le rendez-vous de délivrance du titre de séjour avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)**

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 21.06.2021; Les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <http://06.accueil-etrangers.gouv.fr/>

# Demande de titre de séjour - Étudiant

## Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, bcp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

## INFORMATIONS PERSONNELLES

### ÉTAT CIVIL

Titre de séjour en cours de validité

Passeport

Si vous n'avez pas de titre de séjour en cours de validité, veuillez joindre les pages de votre passeport relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas.

Photographie d'identité récente

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

### DOMICILIATION

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité n'est plus à jour.

## MON MOTIF DE SÉJOUR

- Certificat d'inscription ou justificatif de réinscription auprès de votre établissement d'enseignement supérieur.**

Veillez joindre un certificat d'inscription auprès de votre établissement supérieur ou un justificatif de pré-inscription en attendant l'inscription définitive. Le certificat d'inscription sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre. Si vous êtes étudiant en "programme de mobilité", vous devez également fournir tout document produit par l'établissement justifiant que votre cursus relève d'un programme de mobilité au sein de l'Union européenne.

- Relevés de notes**

Veillez joindre l'ensemble de vos relevés de notes de l'année écoulée.

- Dernier diplôme obtenu en France**

Veillez joindre le dernier diplôme obtenu.

- Attestation de réussite**

Veillez joindre une attestation de réussite délivrée par votre établissement.

## RESSOURCES

-  En cas de ressources multiples, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.

- Vous êtes pris en charge par un tiers**

Veillez joindre les attestations suivantes :

- Une attestation de la banque du tiers justifiant de la programmation de virements réguliers vers votre compte.
- Une attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois à joindre avec un justificatif d'identité du tiers.

- Vous êtes boursier**

Veillez joindre l'attestation suivante :

- Boursier dans leur pays d'origine : une attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine
- Boursier du gouvernement français et bénéficiaires de programme européens : un justificatif de cette situation.

- Vous êtes salarié**

Veillez fournir vos trois dernières fiches de paie.

- Vous disposez de ressources suffisantes**

Veillez fournir l'attestation bancaire de solde créditeur suffisant.